



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5133

Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et d'un contrat

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5133 - ADOPTION ET RENOUELEMENT DE CONVENTIONS CADRE, MIXTE, DE CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX ET D'UN CONTRAT DE SOUS-MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE DIFFERENTES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE - APPROBATION DES CONVENTIONS ET D'UN CONTRAT (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance contribuent grandement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 3 ans sur le territoire lyonnais. L'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique petite enfance réside en effet dans la vitalité du tissu associatif et dans le dynamisme du partenariat instauré entre la Ville de Lyon et les associations, pour répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises et leur offrir un service de qualité.

Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de 3 ans :

- la convention cadre ou mixte pour un subventionnement annuel dépassant 23 000 €, définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté ;
- la convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux ;
- le contrat de sous-mise à disposition précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux.

Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance poursuivant leurs activités en faveur d'un accueil de qualité des enfants sur le territoire lyonnais, et les conventions et contrat suivants arrivant à échéance, il vous est proposé d'approuver leur renouvellement.

Association gestionnaire	Nom de l'équipement	<u>Type de convention / contrat renouvelé(e) :</u> 1- Convention cadre, mixte 2- Convention d'occupation	Valeur locative 2019 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche
--------------------------	---------------------	--	---	---

		temporaire 3- Contrat de sous mise à disposition		2018 Délibérations en Conseil municipal n° 2017/3473 du 18/12/2017 et n° 2018/4046 du 24/09/2018	2019 Délibérations en Conseil municipal n° 2018/4381 du 17/12/2018 et n° 2019/4990 du 23/09/2019
1^{er} arrondissement					
Mythe au Logis	Ludothèque Crocs aux jeux	Cadre + occupation temporaire tripartite	34 920 €	5 000 €	5 000 €
					1 000 €
Mutuelle Petite Enfance Lyon 1 ^{er}	Ram Les P'tits Soyeux	Cadre + occupation temporaire tripartite	34 920 €	66 640 €	66 400 €
				16 660 €	17 600 €
Association Lyon Santé Education	EAJE Chardonnet	Contrat de sous mise à disposition	6 770 €	168 000 €	168 000 €
				54 000 €	45 000 €
3^e arrondissement					
Association l'Hôtel Social (LAHSO)	Jacques Prévert	Mixte		19 200 €	19 200 €
				4 800 €	4 800 €
3^e, 8^e, 9^e arrondissement					
ACEPP	LAEP Nomade tricotilien	Cadre			
					18 000 €
4^e arrondissement					
Association des familles de Lyon	Pirouette	Cadre + occupation temporaire	40 284 €	152 000 €	144 000 €
				38 000 €	70 000 €

Vu lesdites conventions ;

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 4^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Les conventions cadre, mixte, d'occupation temporaire, et le contrat de sous-mise à disposition susvisés, établis entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, sont approuvés.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD